

# Politique d'Accessibilité de la SEM Numerica pour le Public Handicapé

## Introduction

LA SEM Numerica s'engage à garantir l'égalité des chances et l'accès à la formation pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, nous mettons en œuvre les mesures nécessaires pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à nos services dans les meilleures conditions possibles.

## Objectifs

- Assurer l'accessibilité de nos locaux : Nos locaux sont aménagés pour être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cela comprend notamment des rampes d'accès, des ascenseurs adaptés, des toilettes accessibles, et des salles de formation équipées de manière adéquate.
- Adapter nos formations : Nous veillons à adapter nos programmes de formation, supports pédagogiques, et méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, en utilisant des outils et des technologies appropriés.
- Former notre personnel : Nous formons et sensibilisons notre personnel à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de garantir une prise en charge adaptée et bienveillante.

## Mise en œuvre

- Accessibilité des locaux :
  - Installation de rampes d'accès et d'ascenseurs adaptés.
  - Signalisation claire et visible pour orienter les personnes en situation de handicap.
  - Aménagement de toilettes accessibles et adaptées.
  - Configuration des salles de formation pour faciliter l'accès et le confort des personnes à mobilité réduite.
- Adaptation des formations :
  - Aménagement des modalités de formation en fonction du handicap
  - Mise à disposition de matériel spécifique comme des boucles magnétiques pour les malentendants.
  - Aménagement des horaires et des méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins individuels des apprenants en situation de handicap.
- Formation du personnel :
  - Organisation de formation pour le personnel sur l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées.
- Partenariats et collaborations :
  - Relations avec les réseaux des référents handicap formation et les structures adaptées pour améliorer nos pratiques.

## Conclusion

Nous réaffirmons notre engagement à offrir un environnement inclusif et accessible à toutes les personnes, quel que soit leur handicap. Nous croyons fermement que l'inclusion et l'égalité des chances sont des valeurs essentielles pour le développement personnel et professionnel de chacun. Nous restons à l'écoute des besoins de nos apprenants pour améliorer continuellement nos pratiques et garantir une accessibilité optimale à nos formations.